

OBJECTIF :

L'action doit proposer aux Alocataires du Revenu de Solidarité Active de :

- Réaliser un bilan diagnostic permettant d'identifier les compétences et aptitudes du bénéficiaire dans un objectif d'accès à la formation ou à l'emploi.
- Formaliser pour l'ensemble des personnes présentes un diagnostic préalable à la signature d'un contrat faisant apparaître les préconisations d'orientation : formation, suivi Pôle Emploi de droit commun, suivi par un opérateur conventionné dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, ou accompagnement social de droit commun.
- Préconiser pour les personnes en recherche d'un projet de formation des orientations à partir de l'offre de formation financée par le Conseil Départemental, Pôle Emploi ou le Conseil Régional.
- Outillage des ARSA pour l'accès à l'emploi avec un préconisation d'atelier facilitant la reprise de poste

DÉROULEMENT DE L'ACTION :

PHASE 1 - INFORMATIONS COLLECTIVES + ENTRETIEN INDIVIDUEL

- Convoquer et mobiliser les bénéficiaires du RSA
- Présenter par le biais d'informations collectives les droits et devoirs conditionnant le bénéfice du RSA et l'offre de formation du territoire.
- Réaliser un diagnostic préalable pour les bénéficiaires mobilisés, permettant d'évaluer la situation globale du bénéficiaire, les difficultés rencontrées dans le champ social et professionnel et faire des préconisations d'orientation adaptées à la situation de chacun.
- Formaliser les préconisations d'accompagnement dans un contrat d'engagement réciproque.

PHASE 2 - ATELIER EMPLOI

- Accompagnement sur trois ateliers possibles :
 - Techniques de recherche d'emploi
 - Savoir-Être
 - Outiller sa candidature



MOYENS HUMAINS

- Conseillers en Insertion professionnelle
- Assistants administratifs



SITE D'INTERVENTION

BEAUVAIS